



## CONSULTATION DU SDEHG

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES  
Mme Johanna FABARON

**Commune :** Ganties  
**Référence :** CU 031 208 21 P0013  
**Nature :** CU opérationnel  
**Nom du demandeur :** M DUC Henri

L'unité foncière définie par les Parcelle n°66 section 0C, Parcelle n°67 section 0C, Parcelle n°68 section 0C, Parcelle n°133 section 0C, Parcelle n°65 section 0C, Parcelle n°64 section 0C, Parcelle n°69 section 0C, Parcelle n°606 section 0C, Parcelle n°536 section 0C n'est pas desservie en électricité. Le réseau est situé à 150 mètres. Un équipement public de desserte en énergie électrique doit être construit.

**Observation :**

ESTANCARBON, le 02/09/2021



GANTIES (Mairie de)  
31160 GANTIES

Groupement Sud  
Service Prévision  
Affaire suivie par :  
Lieutenant de 1ère classe ORTET D.  
☎ -: 0561948312

Référence : DO / D-2021-008113

**Objet : Examen des conditions d'accessibilité des secours et de défense en eau contre l'incendie des bâtiments d'habitation.**

Nom du projet : **LOTISSEMENT M. DUC**  
Adresse du projet : Chemin de Burguet  
Commune de GANTIES (31160)

V/Réf. : Dossier n° : CU 031 208 21 P0013, déposé le : 01/09/2021, reçu le : 01/09/2021  
Pétitionnaire : M. DUC

#### DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la construction d'un lotissement de 5 maisons, sur les parcelles cadastrées C 64, C 65, C 66, C 67, C 68, C 69, C 133, C 536 et C 606, sises chemin du Burguet, commune de Ganties.

Les parcelles sont desservies par le chemin du Burguet, répondant aux caractéristiques d'une voie-engins.

Les futures maisons d'habitation sont a priori classées en première famille et représentent, selon l'article 4.5.1 du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, un risque courant faible.

Le lotissement est défendu par le Poteau Incendie n° 031 208 0002 situé à moins de 200 mètres.

#### Le dossier a été examiné par rapport aux textes suivants :

- **Code de la Construction et de l'Habitation**, notamment les articles R 111-1 à R 111- 19
- **Code de l'Urbanisme**, notamment l'article R 111-5.
- **Décret n°2015-235 du 27 février 2015** relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).
- **Arrêté INTE1522200A du 15 décembre 2015** fixant le Référentiel National de la DECI (RNDECI).
- **Arrêté Préfectoral du 24 février 2017** approuvant le Règlement Départemental de DECI (RDDECI).
- **Arrêté interministériel du 31 janvier 1986** (modifié le 18/08/1986 et le 19/12/1988) relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.

Groupement Sud  
Tel 0561948312 • Fax - - - -  
prevention.sud@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)  
• 12 AVENUE DU CAGIRE  
31800 ESTANCARBON

P.E.T.R. COMMINGES PYRENEES  
307 ROUTE DE LA VIEILLE SERRE  
31800 SAINT-GAUDENS

**AVIS SUR UNE DEMANDE D'URBANISME**

**COMMUNE DE GANTIES**

**CU03120821P0013**

*Adresse du terrain : Burguet*  
*Nom du demandeur : DUC PASCAL*

Mane, le 08 Septembre 2021

P.E.T.R.,

La propriété, formée de la ou des parcelles N°66, 67, 68, 69, 606, 65, 64, 133 et 536, section C, lieu-dit «Burguet», Commune de GANTIES, peut être desservie en eau potable par la construction de 51 ml de branchement depuis la conduite desservant le quartier.

Les travaux de branchement sont toujours entièrement à la charge du demandeur.

Assainissement : Collectif  Non Collectif

Si non collectif, prévoir obligatoirement, avant le dépôt du permis de construire, d'effectuer auprès du SPANC une déclaration de projet ANC comprenant une étude de sol hydrogéologique.

Veuillez agréer, P.E.T.R., l'expression de mes salutations distinguées.

Le Technicien,

A. FONQUERNIE.





Mairie de GANTIES  
Le village  
31160 GANTIES

## ATTESTATION D'ENGAGEMENT

Je soussignée Jeannine REY, Maire de la commune de Ganties, s'engage à prendre en charge le financement des extensions des réseaux d'eau potable et d'électricité concernant les parcelles section B n°632, 67, 68, 127, 128 et 132.

En foi de quoi nous lui avons délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en Mairie le 12 octobre 2020

Mme REY Jeannine

Le Maire



Mairie de GANTIES  
Le village  
31160 GANTIES

## ATTESTATION D'ENGAGEMENT

Je soussignée Jeannine REY, Maire de la commune de Ganties, s'engage à prendre en charge le financement des extensions des réseaux d'eau potable et d'électricité concernant les parcelles section B n°66, 67, 68, 69, 606, 65, 64, 133 et 536.

En foi de quoi nous lui avons délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en Mairie le 15 septembre 2021

Mme REY Jeannine



Le Maire